MESSE BASSE PRODUCTION

Association loi 1901

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 12 octobre 2021 à 21h, les membres dirigeants de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à Igny en Assemblée Générale Extraordinaire, pour décider de l'admission d'un nouveau membre associé. Sont présents :

- M. Arthur Beaulieu;
- M. David Béché:
- M. Guillaume Crantz;

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne :

- M. Arthur Beaulieu en qualité de président de séance;
- M. David Béché en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance explicite aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en ce jour est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

admission d'un membre associé.

Première résolution – Admission d'un membre associé

Le président de séance expose à l'Assemblée la candidature de M. Guillaume CRANTZ pour rejoindre l'Association en tant que Membre Associé. Aussi, le président explique que ce Membre Associé occuperai le poste de Responsable de la création textile de l'Association; ce poste vise à créer et mettre en vente des créations textiles originales, ainsi que de proposer aux artistes produits par l'Association un moyen de faire des collections à leur effigie.

Avant de laisser la parole au candidat, le président explique le projet de l'Association MESSE BASSE PRODUCTION et met en avant les valeurs soutenues par cette dernière. Il rappel qu'une adhésion à l'Association implique d'en respecter les statuts et de se rendre disponible pour les activités de cette dernière.

M. Guillaume CRANTZ motive sa candidature auprès de l'Assemblée, en montrant certaines ébauches de créations. Il explicite également sa volonté créatrice, ainsi que ses valeurs et sa méthodologie de travail.

MESSE BASSE PRODUCTION

Association loi 1901

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'unanimité, de valider la candidature de M. Guillaume CRANTZ en tant que Membre Associé, au poste de Responsable de la création textile.

L'ordre du jour ayant été épuisé à 21h20 et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le Président

M. Arthur Beaulieu

Le Trésorier

M. David Béché



